



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE EAU ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

BUREAU NATURE CHASSE FORÊT

Affaire suivie par : M. Pascal CAHUEAU

Tél. : 03 89 24 84 60

pascal.cahueau@haut-rhin.gouv.fr

Direction départementale des territoires du Haut-Rhin

Colmar, le 21 janvier 2021

NOTE

sur le projet d'arrêté prescrivant
l'organisation de chasses
particulières par des tirs de jour et
de nuit à la lampe de l'espèce
sanglier pour la protection des
espaces agricoles du 15 février 2021
au 30 septembre 2021
Consultation du public du
25/01/2021 au 15/02/2021

La présente consultation du public concerne le projet d'arrêté préfectoral prescrivant l'organisation de chasses particulières par des tirs de jour et de nuit à la lampe de l'espèce sanglier pour la protection des espaces agricoles du 15 février 2021 au 30 septembre 2021.

Les dispositions prévues visent notamment dès l'apparition des dégâts à autoriser aux locataires de chasse le tir de nuit à la lampe sur demande des lieutenants de louveterie.

Ce projet intervient suite à l'avis unanime exprimé par les membres présents de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage lors de la session du 03 mars 2020.

En raison du niveau alarmant des dégâts de sangliers notamment en secteur de montagne et par ailleurs de la proximité géographique de la peste porcine africaine et de ses conséquences, il apparaît urgent de réduire les populations de sangliers sur un certain nombre de secteurs cynégétiques.

Ce projet est soumis à la consultation du public par mise en ligne sur le site internet de l'État.

.../...

Le public peut formuler ses observations :

- par voie postale, à la direction départementale des territoires du haut-Rhin, service eau, environnement et espaces naturels, cité administrative, bâtiment tour, 3 rue Fleischhauer 68026 COLMAR Cedex,

- par courriel à : ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr

L'adjoint au directeur
chef du service eau, environnement
et espaces naturels

Pierre SCHERRER

